



MUNICIPALITÉ
DE
1176 SAINT-LIVRES

Saint-Livres, le 1^{er} septembre 2026/ar

Communiqué de presse

Démenti de la Commune de Saint-Livres qui réfute les allégations à son encontre relatives à l'organisation d'une séance d'informations à Saint-Livres concernant le projet de gravière à Ballens.

Contrairement à ce qui est affirmé sur certains affichages découverts dans des villages voisins, la Municipalité de Saint-Livres n'a jamais été opposée à l'organisation d'une séance d'informations concernant le projet de gravière à Ballens, ni empêché les citoyen.ne.s de s'informer.

Favorable à l'organisation d'une séance d'informations à Saint-Livres, la Municipalité a délivré une autorisation de manifestation aux organisateurs. Saluant cette initiative, c'est dans cet esprit qu'elle avait également mis la salle communale gratuitement à leur disposition.

Depuis plusieurs mois, des conditions claires ont été fixées aux organisateurs : cette séance devait être destinée aux habitantes et habitants de Saint-Livres et **organisée conjointement** avec les représentants du projet de gravière afin que la population puisse obtenir des informations pertinentes de la part de tous les acteurs du projet. Dès le départ, il a également été précisé que la manifestation devait conserver un caractère informatif et non propagandiste.

Or, il s'est avéré que les porteurs du projet ont été **uniquement invités** et n'ont pas pu se rendre disponibles. Ils n'étaient dès lors pas en mesure d'y participer. Force est de constater que les conditions qui chargeaient l'autorisation de manifestation n'étaient pas remplies. Mise devant le fait accompli, la Municipalité s'est vue contrainte d'annuler l'autorisation délivrée.

Cette décision ne constitue ni une censure ni un refus d'information, elle résulte uniquement de l'application des conditions liées à l'autorisation de manifestation, soucieuse que cette séance d'information soit neutre.

La Municipalité de Saint-Livres demeure toutefois sensible à la cause et n'est pas indifférente aux éventuelles craintes que certain.e.s citoyen.ne.s de Saint-Livres peuvent avoir face à ce projet. Face à ce constat, une véritable séance d'informations, dans un esprit constructif et respectueux du débat, sera organisée par la Commune de Saint-Livres à destination de ses concitoyens. Une invitation sera adressée à la population en temps voulu.

Contact :

M. Pierre-André Pellet, Syndic : 079 342 63 64